

Déclaration d'un réseau privé de gaz existant

au sens de l'article 62 du décret du 17 juillet 2008 modifiant le décret du 19 décembre 2002
relatif à l'organisation du marché régional du gaz.

Partie 1 - Informations générales

Identification du site

Adresse principale de
l'infrastructure

e-mail

Identité de la personne ou de l'organisme responsable du site

NOM Prénom Fonction

Adresse

e-mail

Tél.

Identité d'une personne de contact (si différente de celle mentionnée ci-dessus)

NOM Prénom Tel/GSM

Adresse

e-mail

Tél.

Qui est le fournisseur de gaz du site ?

NOM

Partie 2 - Informations sur le (les) points de raccordement au réseau public de distribution

Compteur n°1

CODE

EAN*

Compteur n°2

(éventuellement)

CODE

EAN*

Compteur n°3

(éventuellement)

CODE

EAN*



Partie 3 - Clientèle desservie par le réseau privé (en aval du raccordement)

Merci de bien vouloir préciser ci-dessous quel type de clientèle est desservie par le réseau privé et d'indiquer le nombre de clients par type:

Professionnel

Nombre:

Si de la clientèle professionnelle est présente sur le site, veuillez joindre en annexe une liste de ces clients.

Résidentiel

Nombre:

Si votre site dessert une clientèle mixte, à savoir de la clientèle professionnelle et résidentielle, merci d'indiquer une moyenne de la consommation en **m³** pour chaque type :

Professionnel

Résidentiel

Y a-t-il des particuliers qui résident de manière permanente sur le site ?

oui non

Si oui, combien sont-ils sur le site ?

Y a-t-il des particuliers qui disposent d'un droit d'occupation permanent sur le site ? (exemple: résidence secondaire)

oui non

Si oui, combien sont-ils sur le site ?

Chaque logement dispose-t-il d'un compteur propre ? oui non

Dans l'affirmative, s'agit-il d'un compteur appartenant au gestionnaire de réseau de distribution ? oui non

Qui est en charge de la relève des éventuels compteurs sur le site ? NOM/ORGANISME

Partie 4 - Modalités de facturation de l'énergie à la clientèle en aval

Comment le gaz est-il mis à charge des clients du site ?

Refacturation sans marge bénéficiaire par le gestionnaire du réseau privé

Refacturation avec marge bénéficiaire. Précisez les modalités de calcul de la marge:

Refacturation parmi un ensemble d'autres services

Autre. Expliquez brièvement:

De quelle manière l'électricité est-elle refacturée?

Selon le nombre de m³ réellement consommés (sur base de relevés de compteurs)

Selon une estimation des consommations (forfait différent par client)

Selon le nombre de clients (forfait identique pour chaque client)

Autre. Expliquez brièvement:

Ces modalités sont-elles inscrites dans un règlement d'ordre intérieur ? Si oui, merci de le joindre au présent formulaire

Partie 5 - Signature

Veuillez dûment signer, dater cette déclaration et précéder votre signature de la mention "certifié conforme et véritable"

Signature :

Date:

Pour envoyer ce formulaire et/ou pour toutes questions:

Commission Wallonne pour l'Energie, route de Louvain-la-Neuve 4 bte12 à 5001 NAMUR (Belgrade)

Tél. 081/33 08 47 ou 081/33 08 12

Fax. 081/33 08 11

E-mail: reseauprive@cwape.be